



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 14 novembre 2023

Le 14 novembre 2023 à 20h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Quercy, sous la présidence de Monsieur Christian LESTRADE, Maire.

Date d'affichage : 10/11/2023

Date de convocation : 10/11/2023

Présents : Mesdames Émilie ABADENS, Françoise ALRIC, Marie-Chantal COMBRE, Irène BERGOGLIO, Anne GUTHMULLER, Patricia MATHIEU

Messieurs Christian LESTRADE, Patrick DAUCH, Sébastien DANIEL, Régis PLAZEN, Gérard RIVIERE

Représentés : Monsieur Philippe BONNET, procuration à Madame Françoise, ALRIC

Madame Sophia, BERNADET procuration à Monsieur Régis, PLAZEN

Madame Laure, BELY procuration à Madame Anne, GUTHMULLER

A été élu secrétaire : Madame Patricia, MATHIEU

Absents : Monsieur Pierre LARTIGUE

Exposé de Madame Colline LAKHLEF cheffe de projet « petite ville de demain » à la communauté de communes du pays de Lafrançaise. Elle nous présente le projet ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) dont notre commune sera partie prenante en 2024 après décision des autorités. Dans notre communauté de communes seules les communes de Vazerac et Meauzac seront proposées.

Ce projet ORT permettra à ces deux communes de bénéficier d'aide financière et technique pour leurs projets à court et moyen terme (2031)

Madame LAKHEL nous présente également le PIG (programme d'intérêt général) qui concerne l'amélioration de l'habitat autour de 3 axes : La rénovation énergétique, la lutte contre l'habitat indigne et les aides à l'amélioration du logement des personnes âgées.

Le Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal du 02 OCTOBRE 2023 est lu et adopté avec 14 voix POUR

1. Délibération portant sur le contrat avec l'éco-organisme ALCOME pour la réduction et le traitement des mégots jetés sur le domaine public

14 voix pour

ALCOME est un éco-organisme agréé par l'Etat par arrêté ministériel du 28 juillet 2021 pour charge de la Responsabilité Élargie des Producteurs de produits de tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits de tabac relevant du **19° de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement**, de leur obligation de responsabilité élargie.

La mission d'Alcome est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots ») jetés de manière inappropriée dans l'espace public.

Alcome a comme principal objectif la réduction de la présence des mégots dans les espaces publics, à hauteur de :

- 20 % de réduction d'ici 2024,
- 35 % de réduction 2026,
- 40 % de réduction d'ici 2027.

Les actions en perspective pour ALCOME sont :

- **Sensibiliser** : fourniture d'outils de communication et de sensibilisation,
- **Améliorer** : mise à disposition de cendriers,
- **Soutenir** : soutien financier aux communes qui s'engagent,
- **Assurer** l'enlèvement et la prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés sélectivement à hauteur de 100kg de mégots massifiés.

Dans ce cadre Alcome propose de contractualiser avec les collectivités territoriales en charge du nettoyage des voiries publiques sur la base d'un contrat type unique.

Ce contrat prévoit :

- L'état des lieux relatif à l'organisation du nettoyage des voies publiques,

- L'état des lieux de la prévention de l'abandon des déchets.

Alcome apportera un soutien financier ainsi que des kits de sensibilisation conformément au contrat.
La commune de Vazerac dispose de la Responsabilité de nettoyage des voiries.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) n°2020-105 du 10 février 2020 ;

Vu le projet de délibération en date du 14/11/2023 par lequel Monsieur le Maire de VAZERAC lui propose de signer le contrat entre la commune de VAZERAC et ALCOME ;

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité ;

- ↓ **APPROUVE** la signature du contrat-type entre la commune de VAZERAC et ALCOME pour la durée de l'agrément
- ↓ **AUTORISE** monsieur le Maire de Vazerac ou son représentant à le signer ainsi que tout document afférent à ce sujet.

2. Délibération portant signature d'une convention de revitalisation de territoire multi-sites comportant un volet PVD

14 voix pour

M. le Maire expose au Conseil Municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique dite loi ELAN et, notamment, son article 157 sur la création des Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT) ;

CONSIDERANT la circulaire du 4 février 2019 relative à l'accompagnement par l'Etat des projets d'aménagement des territoires ;

CONSIDERANT la convention d'adhésion "Petites Villes de Demain" signée par la commune de Lafrançaise et la Communauté de communes du Pays de Lafrançaise le 18 Juin 2021 ;

CONSIDERANT la convention cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation de Territoire, signée le 23 Janvier 2023 ;

CONSIDERANT le projet de territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise 2030 validé le 5 juillet 2023 en conseil communautaire ;

CONSIDÉRANT la convention cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation de Territoire, signée le 27 Janvier 2023 ;

L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), créée par l'article 157 de la loi portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN), a pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire afin notamment d'améliorer son attractivité, lutter contre la vacance et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

L'ORT se matérialise par une convention signée entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), la ou les villes principales de l'EPCI, tout ou partie de ses autres communes membres, l'Etat et ses établissements publics, ainsi qu'à toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues par le contrat.

Dans le cas présent, la Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise, la Commune de Lafrançaise, labellisée "Petites Villes de Demain", la Commune de Meuzac et la Commune de Vazerac seront signataires de cette convention d'ORT multisite comportant un volet PVD.

L'ORT propose des outils juridiques et fiscaux. PVD est un programme national, dont bénéficiera la commune de Lafrançaise jusqu'en 2026, en plus des bénéfices des outils juridiques et fiscaux permis par l'ORT.

La convention délimite un périmètre de stratégie territoriale ainsi que des secteurs d'intervention comprenant :

- Nécessairement le centre-ville de la ville principale de l'EPCI signataire : Lafrançaise, labellisée Petites Villes de Demain
- Les centres-bourgs d'autres communes membres de l'EPCI répondant à un certain nombre de critères, et souhaitant affirmer et appuyer leur stratégie de renouvellement de leurs centres-bourgs : Meuzac et Vazerac.

Les avantages concrets et immédiats de l'ORT confèrent des nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour :

- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville ;
- Favoriser la réhabilitation de l'habitat, avec notamment l'éligibilité au dispositif "Denormandie" dans l'ancien sur l'ensemble de la commune ;

- Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux.

La nouvelle convention viendra abroger à sa signature la convention Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation de Territoire signée le 27/01/2023.

La convention d'ORT multisites prendra fin en février 2031, sauf si les parties décident de sa reconduction.

Le périmètre de stratégie territoriale, appelé « Projet de Territoire » dans la convention, correspond à l'ensemble du périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise, avec notamment comme secteur d'intervention, le centre-bourg de la Commune de Lafrançaise (PVD), le centre-bourg de la Commune de Vazerac, le centre-bourg de la Commune de Meuzac, selon les actions définies dans les axes de la convention.

Le chef de projet Petites Villes de Demain (PVD) alimente les comités technique et de pilotage nécessaire au bon fonctionnement du programme PVD pour Lafrançaise, jusqu'à la fin du programme (juin 2026), en particulier, ce dernier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets de Lafrançaise et de la CC PL ;

- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;

- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;




- Propose les évaluations des fiches orientations ;

- Propose les évaluations des fiches actions et

- Propose des ajouts de fiches actions

Le chef de projets PVD organisera *a minima* une fois par an l'instance de gouvernance PVD à laquelle seront conviées les communes ORT de Meuzac et Vazerac, où ces dernières pourront présenter l'état d'avancement des projets inscrits à la programmation ORT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-  **APPROUVE** la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire comprenant un volet Petites Villes de Demain ;
-  **APPROUVE** l'extension de l'ORT sur les communes de Meuzac et Vazerac ainsi que le plan d'actions correspondant ;
-  **AUTORISE** Mr le Maire à signer la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire multisite comprenant un volet Petites Villes de Demain.

3 Décision modificative portant provision reste à recouvrer salon de coiffure

La trésorerie demande une provision de 1550,00 euros pour créances non-recouvrées.

Proposition adoptée : 14 voix pour

Questions diverses

Agrandissement du restaurant « La Grange » en attente du dossier de l'architecte et du chiffrage

Les colis de fin d'année au profit des personnes âgées de plus de 80 ans seront reconduit.

Les vœux de la mairie auront lieu le samedi 6 janvier 2024 à la salle polyvalente

Intervention de Régis Plazen qui présente le PAT programme alimentaire du territoire) projet alimentaire qui va du producteur au consommateur pour une amélioration de la consommation

Intervention de Patrick Dauch qui nous informe avoir pris contact avec la gendarmerie pour un futur projet, qui est au stade de réflexion pour l'instant, d'installation de la vidéo surveillance dans notre village.

Il nous informe également de faire savoir à tous les habitants que la commune adhère à l'application pour smartphones « panneau-pocket » qui est gratuite. Elle permet de diffuser de manière simple et rapide toutes sortes d'informations, événements ou alertes sur notre commune.

La séance est levée à 22h30



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE VAZERAC' at the top and '(Tarn-et-Garonne)' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower and a figure.